

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTE

Introduction

La Réunion d'experts sur la mise en oeuvre du plan d'action pour la conservation des tortues marines de Méditerranée, tenue à Arta, Grèce, du 27 au 29 octobre 1998, a élaboré un projet de révision du Plan d'action. La même réunion a proposé la convocation d'une nouvelle réunion en vue d'élaborer une liste d'action prioritaires à soumettre avec le Plan d'action révisé à la prochaine réunion ordinaire des Parties contractantes.

Lors de la réunion tenue à Tripoli du 16 au 17 novembre 1998, le Bureau a approuvé la convocation de la nouvelle réunion. Le bureau a accepté la proposition de sa présidence de tenir la réunion à Tunis. Le gouvernement français a gracieusement offert d'apporter une contribution financière à son organisation.

La présente réunion d'experts sur les actions prioritaires pour la mise en oeuvre du plan d'action pour la conservation des tortues marines de Méditerranée est prévue à Tunis (Tunisie) du 18 au 20 février 1999.

Les annotations suivantes à l'ordre du jour proposé pour la présente réunion ont été rédigées par le secrétariat pour assister la réunion dans ses délibérations.

Point 1 de l'ordre du jour - Ouverture de la réunion

La réunion sera ouverte le jeudi 18 février 1999 à 09h30 à l'Hôtel Belvédère, 10 Avenue des Etats-Unis d'Amérique, Tunis, par les représentants du pays hôte, le représentant de l'Unité de coordination du Plan d'action pour la Méditerranée et le directeur du CAR/ASP. Toutes les Parties contractantes à la Convention pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution ont été invitées par l'intermédiaire des Points Focaux Nationaux pour les ASP à désigner des experts compte tenu du sujet spécifique de la réunion. Des représentants d'organisations internationales et d'organisations non-gouvernementales compétentes ont été invités à participer à la réunion en qualité d'observateurs.

Point 2 de l'ordre du jour - Règlement intérieur

Le règlement intérieur adopté pour les réunions et conférences des Parties contractantes à la Convention pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution et aux Protocoles y relatifs (UNEP/IG.43/6, annexe XI) s'appliquera *mutatis mutandis* à la présente réunion.

Point 3 de l'ordre du jour - Election du Bureau

La réunion élira, parmi les représentants des Parties contractantes, un président, deux vice-présidents et un rapporteur.

Point 4 de l'ordre du jour - Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

L'ordre du jour provisoire établi par le Secrétariat, figurant sous la cote UNEP(OCA)/MED WG.152/1 et annoté dans le présent document, sera proposé pour adoption par la réunion. La réunion examinera et adoptera l'emploi du temps proposé figurant à la fin du présent document.

Les langues de travail de la réunion seront l'anglais et le français. Une interprétation simultanée sera disponible pour toutes les sessions plénières.

Point 5 de l'ordre du jour - Mise en oeuvre du Plan d'action pour la conservation des tortues marines de Méditerranée : priorités pour la recherche et la conservation

Le secrétariat introduira brièvement ce point de l'ordre du jour. La réunion sera invitée à considérer un projet de proposition d'actions prioritaires pour la mise en oeuvre du plan d'action, contenu dans le document UNEP(OCA)/MED WG.152/3. Le travail de la réunion devra aboutir à l'adoption d'une liste d'actions prioritaires, qui sera soumise avec le Plan d'action révisé à la 11ème réunion ordinaire des Parties contractantes à la Convention de Barcelone pour adoption. La réunion sera également invitée à discuter des mécanismes de financements pour les actions proposées. A cet égard, une référence sera faite au document UNEP(OCA)/MED WG.152/Inf.3.

Point 6 de l'ordre du jour - Questions diverses

Les éventuels autres questions relatives au sujet de la réunion qui pourraient être soulevées par les participants ou par le secrétariat seront examinées sous ce point de l'ordre du jour.

Point 7 de l'ordre du jour - Adoption du rapport de la réunion

Un projet de rapport de la réunion sera soumis aux participants pour adoption.

Point 8 de l'ordre du jour - Clôture de la réunion

Il est prévu que la clôture de la réunion sera prononcée par le président, le samedi 20 février 1999 à 18h00.

EMPLOI DU TEMPS PROPOSE

<i>Sessions</i>		<i>Points de l'ordre du jour</i>
<u>jeudi 18 février 1999</u>		
Matin		1, 2, 3, 4, 5
Après-midi		5
<u>vendredi 19 février 1999</u>		
Matin		5
Après-midi		5, 6
<u>samedi 20 février 1999</u>		
Matin		libre (préparation du rapport)
Après-midi	17h00	7, 8

Note: La réunion se tiendra à l' Hôtel Belvédère, 10 Av. des Etats-Unis d'Amérique, Tunis, tel. (+216) 1 783133, fax (+216) 1 782214

Sessions du Matin: 09:30 - 13:00
Sessions de l'Après-midi: 14:30 - 18:00
Pauses-café: 11:00 et 16:00